

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenant n°1 au marché « Fourniture et maintenance de colonnes d'apport volontaire aériennes équipées d'un système d'identification pour la collecte séparative des déchets ménagers et fourniture de pièces détachées »

Décision D-2026-100

La Présidente de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;

**Vu** le code de la commande publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 3° ; R2194-5 relatifs aux modifications autorisées ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2026-101 du Conseil communautaire du 14 avril 2026 par laquelle le conseil a donné délégation à la Présidente pour prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;

**Vu** la décision D-2024-027 du 31 janvier 2024, relative à l'attribution de l'accord-cadre 2023 27 AOO concernant la « Fourniture et maintenance de colonnes d'apport volontaire aériennes équipées d'un système d'identification pour la collecte séparative des déchets ménagers et fourniture de pièces détachées »

**Considérant** la notification du marché à la société SULO France SAS en date du 29 février 2024 ;

**Considérant** la nécessité de corriger une erreur matérielle dans la formule de révision et de remplacer des indices supprimés.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'établir un avenant à l'accord cadre 2023 37 AOO « Fourniture et maintenance de colonnes d'apport volontaire aériennes équipées d'un système d'identification pour la collecte séparative des déchets ménagers et fourniture de pièces détachées » ayant pour objet de corriger une erreur matérielle dans la formule de révision et de remplacer les indices supprimés.

L'article 6.2 Modalité de variation de prix du Cahier des Clauses Administrative Particulières est modifié comme suit :

Les prix sont révisés semestriellement par application aux prix de l'accord-cadre d'un coefficient Cn donné par les formules suivantes :

Formules	Prix concernés
$C_n = 10.0\% + [(0.35 * 001565183 (n) / 001565183 (o)) + (0.30 * 010534655 (n) / 010534655 (o)) + (0.25 * FSD2 (n) / FSD2 (o))]$	Prix C1 à C5 + Bt + Tour 1 + Tour 2
$C_n = 10.0\% + [(0.40 * 001565183 (n) / 001565183 (o)) + (0.25 * 010535350 (n) / 010535350 (o)) + (0.25 * 1870 (n) / 1870 (o))]$	Prix du BPU : Prev et Cur

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

L'indice 010535350 « Indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels - CPF 29.10 - Véhicules utilitaires - Base 2015 - Données mensuelles brutes » (supprimé en août 2020) est remplacé par l'indice 010764839 « Indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels - CPF 29.10 - Véhicules utilitaires - Base 2021 - Données mensuelles brutes ».

L'indice 1870 « Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Gazole » est remplacé par l'indice 011816634 « Indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 - Gazole », le coefficient de raccordement applicable est de 1.3841

Avenant sans incidence financière

**ARTICLE 2 :** De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

**ARTICLE 3 :** D'imputer les dépenses sur les budgets concernés.

**ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 04 mai 2026

**La Présidente,  
Madame Emmanuelle MENARD**

Transmis en préfecture le ..... - 5 MAI 2026 .....

Notifié ou publié le ..... - 5 MAI 2026 .....

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire  
l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif dans un délai de  
deux mois  
à compter de la présente notification/ou  
publication.

